



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC 105-22

8 October 2010
Original : anglais

F

Conseil international du Café
105^e session
21 – 24 septembre 2010
Londres, Angleterre

Nomination du directeur exécutif :

- **Procédures et calendrier**
- **Cadre de référence**

Contexte

Le présent document contient les procédures, le calendrier et le cadre de référence pour la nomination d'un directeur exécutif permanent, qui ont été approuvés par le Conseil à sa 105^e session du 21 au 24 septembre 2010.

Comme indiqué dans le calendrier ci-joint, les gouvernements Membres sont invités à communiquer au Secrétariat le nom de leur candidat avant le **15 mars 2011 au plus tard**.

ÉLÉMENTS DE DECISION SUR LA NOMINATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

Compte tenu de la décision du Conseil¹ d'accepter la démission du Directeur exécutif et de nommer le Chef des opérations Administrateur pour la période du 1 novembre 2010 au 30 septembre 2011.

Le Conseil établit le cadre de référence et les procédures suivants pour la nomination d'un directeur exécutif permanent et :

Procédures et calendrier

Invite les gouvernements Membres à mettre en place des processus transparents pour encourager les candidats qualifiés à manifester leur intérêt pour le poste, en tenant compte du cadre de référence joint à l'annexe I. Les candidats au poste doivent recevoir l'aval d'un gouvernement Membre et chaque gouvernement Membre ne peut donner son aval qu'à un seul candidat.

Invite les gouvernements Membres à communiquer les noms des candidats approuvés au Secrétariat, avant le **15 mars 2011 au plus tard**.

Demande au Secrétariat d'établir la liste de tous les candidats et de distribuer cette liste aux Membres dans les documents de la session de mars du Conseil.

Décide de créer à la session du Conseil de mars 2011, le cas échéant, un Comité de présélection, composé de six Membres exportateurs et six Membres importateurs. Le Comité de présélection passe en revue la liste des candidats et recommande au Conseil un nombre maximum de cinq candidats qui seront invités à la session de septembre 2011 du Conseil pour présenter leurs candidatures. Ces présentations traiteront du rôle actuel et futur de l'OIC dans le secteur du café et de l'aptitude du candidat à diriger l'Organisation pour qu'elle atteigne les objectifs de l'Accord. En formulant sa recommandation au Conseil, le Comité de présélection utilise des critères objectifs et transparents.

Si la création du Comité de présélection est nécessaire, son rapport et sa recommandation seront distribués aux Membres avant le **30 juin 2011 au plus tard**. Les Membres qui souhaitent formuler des observations sur les recommandations du Comité de présélection doivent le faire par écrit avant le **31 juillet 2011 au plus tard**.

A l'issue des présentations des candidats à la session de septembre 2011 du Conseil, le Conseil délibèrera et se prononcera sur la nomination du directeur exécutif.

¹ Voir le paragraphe 25 du document intitulé *Décisions et résolutions adoptés à la 105^e session du Conseil international du Café (ICC-105-24)*.

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

Les candidats retenus doivent avoir une connaissance approfondie et une grande expérience du secteur du café. Ils doivent également posséder des compétences en matière de bonne gestion d'une organisation de la taille et de la complexité de l'Organisation internationale du Café, y compris l'administration du personnel et la gestion des budgets. Une expérience de la mobilisation de fonds serait utile. Une expérience de la conduite d'études analytiques, y compris des études économiques, ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités serait souhaitable.

Les candidats doivent avoir les qualités requises pour bénéficier d'un large soutien de la part des Membres de l'Organisation internationale du Café et doivent, au moins, remplir les conditions suivantes:

A) Nationalité

Les candidats doivent être des ressortissants des pays Membres de l'OIC et bénéficier de l'aval de leurs gouvernements respectifs. Chaque pays ne peut donner son aval qu'à un seul candidat.

B) Antécédents

Ils doivent être titulaires au moins d'un diplôme universitaire délivré par une université reconnue ou par un établissement d'enseignement supérieur.

C) Expérience professionnelle

Au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle, dont un minimum de cinq (5) ans comme cadre supérieur dans des secteurs tels que la haute fonction publique, les organisations internationales, le commerce ou l'industrie etc. L'expérience du domaine des produits de base sera considérée comme un avantage particulier.

D) Âge

Conformément aux règles de l'ONU, il n'existe aucune restriction sur l'âge des candidats.

E) Langues

Une excellente connaissance de l'anglais, tant écrit que parlé, est essentielle. Une connaissance d'une ou plusieurs des autres langues officielles de l'Organisation (espagnol, français et portugais) serait souhaitable.

Conditions d'emploi

Les conditions d'emploi sont comparables à celles des fonctionnaires homologues d'organisations intergouvernementales similaires. Le contrat initial sera d'une durée de cinq (5) ans avec possibilité de reconduction pour un mandat supplémentaire de 5 ans. En aucun cas, le contrat du directeur exécutif ne peut s'étendre au-delà de la durée de l'Accord international sur le Café.